



Bordeaux, le 20 août 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Point de situation sur la présence de la microalgue *Ostreopsis* dans les eaux de la Côte basque

Les résultats des prélèvements effectués le 16 août dernier par le laboratoire IFREMER Arcachon-Anglet font état d'une diminution de la concentration de la microalgue tropicale *Ostreopsis* dans l'eau. Concernant les signaux sanitaires, après avoir noté des pics sur la période du 8 au 13 août, ils sont également en diminution. Toutefois, quelques cas avec des symptômes plus marqués ont été déclarés. Afin de mieux informer la population sur les risques potentiels de ces microalgues, des recommandations vont être à nouveau adressées aux professionnels de santé et une campagne d'information grand public va être diffusée par les communes concernées.

>>> Résultats des analyses d'eau

Les prélèvements effectués par l'IFREMER le 16 août ont porté sur le site de Erromardie (Saint-Jean-de-Luz), qui comportait les plus importantes concentrations de microalgues lors des précédents prélèvements. Les résultats montrent **une forte diminution des abondances de l'*Ostreopsis*** depuis le premier prélèvement effectué le 3 août (divisé par 100 en 3 semaines). En revanche, ces prélèvements n'ont pas encore permis d'identifier l'espèce incriminée (*Ostreopsis siamensis* et/ou *Ostreopsis ovata*).

| Prélèvements du 2 août | Prélèvements du 9 août | Prélèvements du 16 août |
|------------------------|------------------------|-------------------------|
| 494 860 cellules/L | 48 138 cellules/L | 2 950 cellules/L |

>>> Résultats du dispositif de surveillance sanitaire

Outre la surveillance de l'eau, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a coordonné, en lien avec le Centre antipoison (CAP) de Bordeaux, la cellule régionale de Santé publique France et le niveau national, **la mise en place d'un système de surveillance des signaux sanitaires**.

Les signalements sont adressés à la cellule de veille, d'alerte et gestion sanitaire de l'ARS ou via des appels directs au Centre antipoison (CAP) de Bordeaux par les acteurs de terrain, SAMU, médecins urgentistes, professionnels de santé libéraux (médecins généralistes, pharmaciens, infirmiers, ...), professionnels de la mer (maîtres nageurs sauveteurs, écoles de surf ...), mairies ou des particuliers. Ils doivent permettre d'identifier **des patients qui présenteraient des symptômes**.

A ce jour, l'analyse des signalements par le Centre antipoison (CAP) de Bordeaux a permis de recenser **395 cas**. **La plupart des personnes exposées décrivent des symptômes de faible gravité, pouvant notamment se rapprocher des signes d'une grippe**. Ainsi ont été observés : maux de tête, fatigue, fièvre, courbatures, toux, rhinites, nez qui coule et saignements de nez, maux de gorge, irritation oculaire, vomissements, diarrhée, mais aussi des irritations cutanées (rougeurs avec ou sans démangeaisons) et plus rarement des tremblements, des douleurs musculaires

et une gêne respiratoire. **On note quelques cas avec des symptômes qui persistent au-delà des 48 h. Il existe quelques très rares cas plus sévères (moins de 10), certains ont fait l'objet d'une courte hospitalisation (atteintes respiratoires). Le suivi de ces patients est en cours par le Centre anti-poison (CAP).** A noter que certaines personnes signalent un goût métallique de l'eau.

>>> Une nécessité : mieux informer sur les risques potentiels de cette microalgue pour limiter les impacts sur les professionnels du littoral, les résidents et le grand public

Les connaissances sur les conditions de présence de cette microalgue sur nos côtes, de son développement et de ses impacts sanitaires **étant encore partielles, elles nécessitent d'être documentées.** Pour ce faire, **un système de suivi des analyses de l'eau et des signalements sanitaires sera pérennisé.**

Des actions d'information doivent être poursuivies. Le Ministère de la santé et des solidarités va communiquer à nouveau **aux professionnels de santé pour les sensibiliser à ce risque sanitaire et à la nécessité de signaler les patients qui ont des symptômes.**

L'ARS Nouvelle-Aquitaine recommande **qu'une large information des usagers de la côte basque soit effectuée par les communes concernées** (panneaux d'affichage des plages, offices du tourisme, professionnels du littoral, pharmacies, ...), **via des outils mis à leur disposition** (affiche, note d'information, message pour les postes de secours des plages, visuels réseaux sociaux, ...).

Il s'agit de prévenir la population de ce risque potentiel et l'informer de la conduite à tenir en cas d'apparition de symptômes (voir ci-dessous), notamment pour les personnes souffrant d'affections respiratoires, mais également les professionnels du littoral et résidents proches de ces zones (une exposition prolongée peut conduire à des symptômes plus marqués).

Le système de suivi permettra de repérer d'éventuels nouveaux épisodes et d'informer rapidement les usagers.

[Contact presse](#)

ARS Nouvelle-Aquitaine

06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr

La conduite à tenir en cas d'apparition de symptômes, suite à une exposition à la microalgue *Ostreopsis*

Si vous remarquez l'apparition de symptômes et/ou d'un goût métallique de l'eau :

- sortez de l'eau et quittez la plage et ses abords.
- ne consommez pas de produits de la mer (mollusques, crustacées, poissons...) provenant de cette zone.

En cas de symptômes, consultez votre médecin en évoquant la présence de la micro-algue. **En cas d'urgence, contactez le 15.**

Si vous souffrez d'une affection respiratoire, soyez particulièrement vigilant (risque d'aggravation des symptômes).

Des symptômes possiblement liés à une exposition dans le cadre de votre activité professionnelle peuvent faire l'objet d'une déclaration d'accident du travail auprès de l'Assurance Maladie et vous pouvez contacter votre service de Santé au Travail habituel.
